

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DE GESTION FINANCIÈRE DE VOTRE C.S.E

Exercice du  
01/01/2023 au  
31/12/2023

HAPPYCSE

## Sommaire

<b>I - Préambule Année 2023</b> .....	2
<b>II - Organisation du CSE</b> .....	6
<b>III - Budget Fonctionnement / Attributions Économiques et Professionnelles (AEP) 2023</b> .....	8
<b>IV - Budget Activités Sociales et Culturelles (ASC) 2023</b> .....	10
<b>V - Patrimoine du CSE</b> .....	13
<b>Annexe - Liste des rapprochements bancaires des comptes bancaires</b> .....	17
<b>Annexe - Journal détaillé des dépenses et recettes</b> .....	19

## I - Préambule Année 2023

### TRANSPARENCE DU C.S.E

Chaque année, le Comité Social et Économique établit un rapport présentant des informations qualitatives sur ses activités et sur sa gestion financière, de nature à éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du comité et les salariés de l'entreprise.

Le comité porte à la connaissance des salariés de l'entreprise, par tout moyen, ses comptes annuels.

### NOTRE ROLE :

Constitué par une délégation élue du personnel et présidé par le chef d'entreprise, le Comité Social et Économique assure une triple mission :

- ▶ Assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts;
- ▶ Assurer ou contrôler la gestion des activités sociales et/ou culturelles;
- ▶ Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

### NOUS DISPOSONS DE DIFFERENTS MOYENS :

- ▶ La possibilité de communiquer avec les autres salariés
- ▶ La mise à disposition d'un local;
- ▶ Le droit à une formation spécifique pour les élus et un crédit d'heures de délégation;
- ▶ Un budget de fonctionnement et un budget dédié aux activités sociales et culturelles.

« Le comité social et économique a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. »



### Nous contacter

jonathan.rocchio@happyce.fr

Téléphone fixe:

Mobile: +33 6 63 81 12 87

1/4 rue Aurèle Guenard  
59115 - Leers

## Vos élus

Pour rappel, le 1er tour des élections professionnelles est ouvert à toutes les organisations. Toutefois, cela n'implique pas que les candidats présents sur leurs listes adhèrent à ce syndicat. En effet, les syndicats peuvent présenter tout aussi bien leurs propres adhérents que les salariés non syndiqués ou adhérents d'une autre organisation syndicale;

Au 2e tour les candidatures sont libres. Les listes du 1er tour sont maintenues sauf si les organisations syndicales qui les ont présentées décident de les retirer.

## L'OBLIGATION DE REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES

Les listes de candidats doivent être composés d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale (dans le collège au sein duquel elles se présentent).

## Nombre d'élus

Le nombre de membres composant la délégation du personnel du Comité Social et Économique est déterminé en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise.

Dans notre cas, l'effectif de l'entreprise étant d'environ 150 salariés, le nombre d'élus titulaire(s) est de 2 et le nombre d'élus suppléant(s) est de 2 .

## Notre fonctionnement

### La réunion « obligatoire » :

L’entreprise, par l’intermédiaire de son président, organise régulièrement un réunion. L’ordre du jour de cette réunion est préparé conjointement par le secrétaire du C.S.E et par le président.

### Objet de la réunion :

Le C.S.E doit être régulièrement consulté sur un certain nombre de domaines. Par exemple Le Comité Social et Économique (C.S.E) est obligatoirement consulté sur :

- ▶ Les orientations stratégiques de l’entreprise;
- ▶ La situation économique et financière de l’entreprise;
- ▶ La politique sociale de l’entreprise, les conditions de travail et l’emploi.
- ▶ L’ensemble des données nécessaires à ces consultations figure dans un outil mis à notre disposition « la base de données économiques et sociales ».

### Information au sujet de l’organisation générale de l’entreprise :

Le C.S.E est « normalement » informé et consulté sur les questions intéressant l’organisation, la gestion et la marche générale de l’entreprise, notamment :

- ▶ Sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs;
- ▶ La modification de son organisation économique ou juridique;
- ▶ Les conditions d’emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle;
- ▶ L’introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail;
- ▶ Les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l’aménagement des postes de travail.



### Le PV de la réunion du C.S.E :

C'est le secrétaire du C.S.E qui est chargé de rédiger et de faire valider le PV de la réunion. Le PV peut alors être porté à la connaissance des salariés.

Celui-ci est affiché sur les différents panneaux d'affichage à notre disposition, vous pouvez également le recevoir directement sur votre boîte mail (nous communiquer votre demande à l'adresse suivante [jonathan.rocchio@happyce.fr](mailto:jonathan.rocchio@happyce.fr)).

## II - Organisation du CSE

Depuis les ordonnances Macron, Le comité social et économique (C.S.E) remplace les délégués du personnel, les représentants du personnel au comité d'entreprise et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Une instance unique (C.S.E) remplace donc les trois anciennes instances. Chaque élu dispose toujours des compétences des trois anciennes instances. Pour des raisons d'efficacité, nous nous sommes donc répartis les différents rôles.

Chaque élu titulaire dispose d'heures de délégation afin de remplir sa mission. Les élus titulaires peuvent répartir, avec les membres suppléants le crédit d'heures de délégation dont ils disposent.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'ensemble des élus, n'hésitez pas à nous solliciter pendant notre permanence ou directement à partir de nos adresses mails.

Nom	Prénom	Fonction	Statut	Organisation Syndicale	Contact
BASDIM	Remy	Secrétaire adjoint du CSE	Suppléant		remy.basdim.pro@gmail.com
DELGADO	Christian	Secrétaire du CSE	Titulaire		christian.delgado+secretaire@happyce.fr
JOSEPH	Elisabeth	Trésorier adjoint du CSE	Suppléant	Non syndiqué	elisabeth@gmail.com
ROCCHIO	Jonathan	Trésorier du CSE	Titulaire	UNSA	jonathan.rocchio.tres@happyce.fr



## Notre Budget

Le C.S.E est doté :

- ▶ D'un budget de fonctionnement : Le budget de fonctionnement du C.S.E est fixé à 0,20% de la masse salariale brute. Dans notre cas, cela représente 76 796,00 € pour l'année 2023.
- ▶ D'un budget des activités sociales et culturelles. Le budget des activités sociales et culturelles est fixé par accord d'entreprise. Cela représente pour 2023, la somme de 150 620,00 €

Les deux budgets sont indépendants, il est impossible par exemple de financer des chèques cinéma avec le budget de fonctionnement.

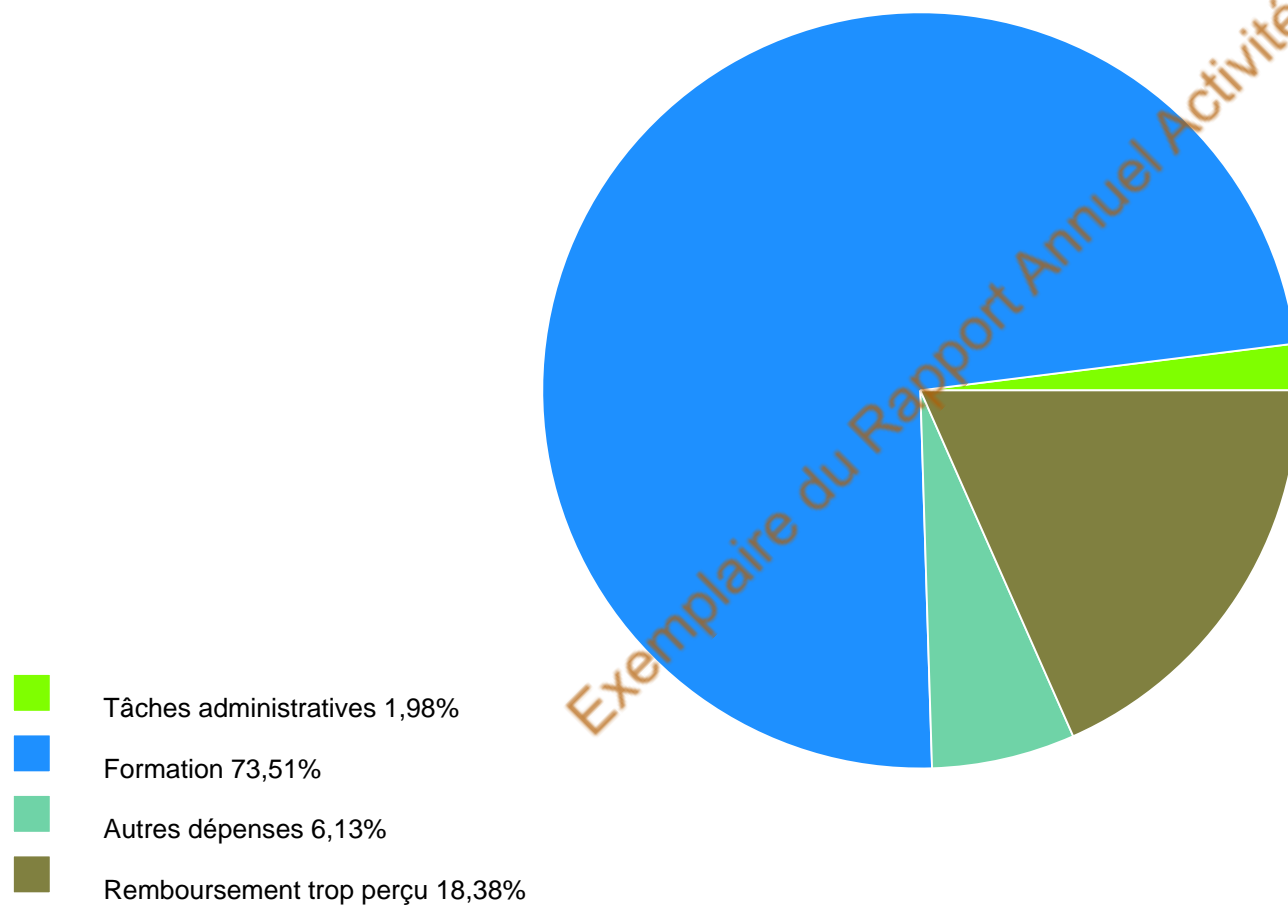
### III - Budget Fonctionnement / Attributions Économiques et Professionnelles (AEP) 2023

Intitulé des dépenses	Montant	
	N (2023)	N-1 (2022)
Tâches administratives du C.S.E	162,00 €	826,50
Expertises et missions économiques	0,00 €	0,00 €
Formation des élus	6 000,00 €	28,50 €
Communication avec le personnel de l'entreprise	0,00 €	0,00 €
Autres dépenses	500,00 €	4 050,00 €
Remboursement trop perçu	1 500,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>8 162,00 €</b>	<b>9 905,00 €</b>
Subvention versée par l'employeur	76 796,00 €	65 000,00 €
Autres produits	500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>77 296,00 €</b>	<b>65 000,00 €</b>
<b>SOLDE (Reporté sur l'exercice de l'année suivante)</b>	<b>69 134,00 €</b>	<b>55 095,00 €</b>



Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir le fonctionnement du C.S.E (déplacements, fournitures de bureau, matériel informatique, frais d'abonnement, frais postaux, etc.) et les missions économiques du C.S.E.

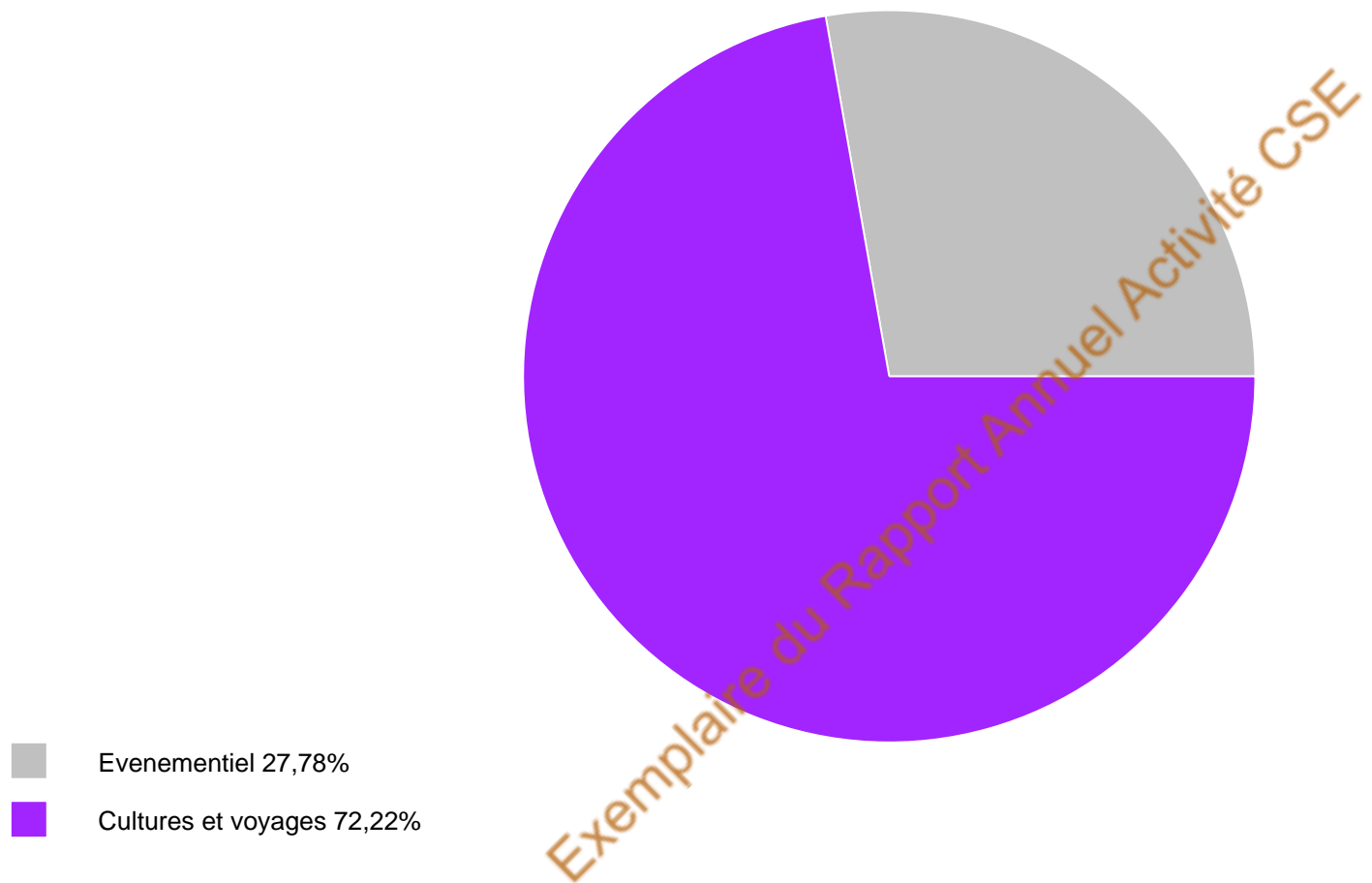
La loi a expressément prévu que certaines dépenses sont à la charge du comité. Il s'agit de la formation économique des élus, des frais occasionnés par le recours à certains experts pour l'assister.



## IV - Budget Activités Sociales et Culturelles (ASC) 2023

Intitulé des dépenses	Montant des dépenses		Montant des recettes	
	N (2023)	N-1 (2022)	N (2023)	N-1 (2022)
Autres produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Contribution brute de l'employeur (=subvention versée par l'employeur)	0,00 €	0,00 €	150 620,00 €	10,00 €
Contribution brute de l'employeur (=subvention versée par l'employeur)	0,00 €	0,00 €	150 620,00 €	10,00 €
Sommes précédemment versées par l'employeur aux caisses d'allocations familiales et organismes analogues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement par l'employeur des primes d'assurance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions obtenues (= subventions accordées par les collectivités publiques ou les organisations syndicales)	0,00 €	0,00 €	48 250,00 €	22 000,00 €
Subventions obtenues (= subventions accordées par les collectivités publiques ou les organisations syndicales)	0,00 €	0,00 €	48 250,00 €	22 000,00 €
Dons et legs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Manifestations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Intitulé des dépenses	Montant des dépenses		Montant des recettes	
	N (2023)	N-1 (2022)	N (2023)	N-1 (2022)
Revenus de biens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Quote-part de la contribution de l'employeur reversée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Intérêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Evenementiel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cultures et voyages	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>198 870,00 €</b>	<b>23 010,00 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>N (2023)</b>		<b>N-1 (2022)</b>	
	198 870,00 €		23 010,00 €	



## V - Patrimoine du CSE

### 1. Biens et Placements

Détail	Date d'acquisition	Valeur à la clôture N (2023)	Valeur à la clôture N-1 (2022)
Terrain			
Immeubles			
Matériel de bureau acquis	01/04/2023	650,00 €	
Immobilisations financières			

### 2. Billetterie

Stock de billets	Nombre à la clôture	Prix d'achat
Billetterie	40	7,50 €
Bons cadeaux	64	150,00 €
Chèques vacances	105	500,00 €

### 3. Créances (sommes dues au comité)

Détail	Valeur à la clôture N (2023)	Valeur à la clôture N-1 (2022)
Créances participants		
Autres créances		
Avances et acomptes versés (si significatif)		

### 4. Disponibilités

Détails des comptes	Solde à la clôture N (2023)	Solde à la clôture N-1 (2022)
Totaux des comptes bancaires	79 000,00 €	56 500,00 €
Compte AEP (Fonctionnement)	25 000,00 €	15 000,00 €
Livret ASC	54 000,00 €	22 000,00 €
Compte Fonctionnement du CSE		
Compte courant ASC		
Compte de fonctionnement		
Compte courant UNIQUE		
Compte ASC		

#### 4. Disponibilités - Suite

Détails des comptes	Solde à la clôture N (2023)	Solde à la clôture N-1 (2022)
Livrets		
Caisses		
SICAV ou autres		

#### 5. Emprunts et dettes (sommes à verser par le comité)

Détails	Durée	Engagement initial	Reste dû à la clôture
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Avances octroyées par l'entreprise			
Fournisseurs			
Autres dettes			

## 6. Suivi de la subvention de fonctionnement et de la contribution reçues de l'employeur

### Suivi de la subvention de fonctionnement et de la contribution reçues de l'employeur

#### Subvention de fonctionnement

Résultat N-1	55 095,00 €
Montant reçu en N	76 796,00 €
Résultat N	69 134,00 €

#### Contribution pour les activités sociales et culturelles

Résultat N-1	7 675,00 €
Montant reçu en N	150 620,00 €
Résultat N	197 462,00 €



## Annexe - Liste des rapprochements bancaires du compte Compte Fonctionnement du CSE

Fin de relevé	Rapprochement(s)	Solde début	Total des recettes	Total des dépenses	Recettes - Dépenses	Solde fin
30/03/2023	3 validé(s) / 3	15 000,00 €	-	-	-	5 000,00 €
30/04/2023	8 validé(s) / 9	15 000,00 €	-	-	-	5 000,00 €
30/04/2023	0 validé(s) / 1	15 000,00 €	-	-	-	5 000,00 €

Exemplaire du Rapport Annuel Activité CSE

## Annexe - Liste des rapprochements bancaires du compte Compte courant ASC

Fin de relevé	Rapprochement(s)	Solde début	Total des recettes	Total des dépenses	Recettes - Dépenses	Solde fin
31/03/2023	11 validé(s) / 18	15 000,00 €	-	-	-	8 500,00 €
30/06/2023	0 validé(s) / 9	15 000,00 €	-	-	-	8 500,00 €

Exemplaire du Rapport Annuel Activité CSE

## Annexe - Journal détaillé des dépenses et recettes

N° Pièce comptable	Date	Intitulé	N° chèque	Dépenses	Recettes	Salarié	Compte / Caisse
DEFON000001	04/01/2023	Frais bancaire		15,00 €			Compte AEP (Fonctionnement)
DEFON000038	04/02/2023	Frais bancaire		15,00 €			Compte AEP (Fonctionnement)
DEFON000039	03/03/2023	Abonnement téléphonique		50,00 €			Compte AEP (Fonctionnement)
DEFON000042	04/03/2023	Frais bancaire		15,00 €			Compte AEP (Fonctionnement)
DEFON000047	03/04/2023	Frais bancaire		2,00 €			Compte AEP (Fonctionnement)
DEFON000046	03/04/2023	Abonnement téléphonique		50,00 €			Compte AEP (Fonctionnement)

## Annexe - Journal détaillé des dépenses et recettes - Partie 2

N° Pièce comptable	Date	Intitulé	N° chèque	Dépenses	Recettes	Salarié	Compte / Caisse
DEFON000049	04/04/2023	Frais bancaire		15,00 €			Compte AEP (Fonctionnement)
DEASC000008	02/02/2023	Dépôt d'espèce à la banque ASC		150,00 €			Caisse / Espèce ASC
REASC000024	30/03/2023	Retrait d'espèce [Remise d'espèces]			500,00 €		Caisse / Espèce ASC
DEASC000014	30/03/2023	Remise d'espèce ASC [Retrait d'espèces]		150,00 €			Caisse / Espèce ASC
REASC000015	16/02/2023	Subvention ASC Fév 2023			86 550,00 €		Compte courant UNIQUE
REFON000007	09/01/2023	Subvention Fonctionnement Janvier 2023			14 296,00 €		Compte Fonctionnement du CSE
DEFON000037	23/01/2023	Achat Cinéma		500,00 €			Compte Fonctionnement du CSE

## Annexe - Journal détaillé des dépenses et recettes - Partie 3

N° Pièce comptable	Date	Intitulé	N° chèque	Dépenses	Recettes	Salarié	Compte / Caisse
REFON000004	23/01/2023	Recette erreur budget Karting (ASC > Fonctionnement)			500,00 €		Compte Fonctionnement du CSE
REFON000005	16/02/2023	Subvention ASC Janvier 2023			17 500,00 €		Compte Fonctionnement du CSE
DEFON000045	01/03/2023	Facture Formation Trésorier		1 200,00 €			Compte Fonctionnement du CSE
DEFON000041	03/03/2023	Facture Formation Trésorier		1 500,00 €			Compte Fonctionnement du CSE
REFON000006	03/03/2023	Subvention ASC Janvier 2023			45 000,00 €		Compte Fonctionnement du CSE
DEFON000043	20/03/2023	Formation Rôle du trésorier		2 000,00 €			Compte Fonctionnement du CSE

## Annexe - Journal détaillé des dépenses et recettes - Partie 4

N° Pièce comptable	Date	Intitulé	N° chèque	Dépenses	Recettes	Salarié	Compte / Caisse
DEFON000044	24/03/2023	Subvention ASC		1 500,00 €			Compte Fonctionnement du CSE
DEFON000048	03/04/2023	Facture Formation Economique		1 300,00 €			Compte Fonctionnement du CSE
DEASC000007	23/01/2023	Remboursement erreur budget Karting (ASC > Fonctionnement)		500,00 €			Compte courant ASC
REASC000011	02/02/2023	Dépôt d'espèce à la banque ASC			150,00 €		Compte courant ASC
DEASC000009	02/02/2023	Ajustement du stock		0,00 €			Compte courant ASC
REASC000012	03/02/2023	Paiement chèques vacances			50,00 €	Elisabeth JOSEPH	Compte courant ASC
REASC000013	14/02/2023	Inscription Voyage			150,00 €	Elisabeth JOSEPH	Compte courant ASC

## Annexe - Journal détaillé des dépenses et recettes - Partie 5

N° Pièce comptable	Date	Intitulé	N° chèque	Dépenses	Recettes	Salarié	Compte / Caisse
REASC000017	16/02/2023	Vente 12 places cinéma	123		12,00 €	Elisabeth JOSEPH	Compte courant ASC
REASC000014	16/02/2023	Subvention ASC Janvier 2023			48 250,00 €		Compte courant ASC
DEASC000011	16/02/2023	Réajustement stock 6 places		0,00 €		Elisabeth JOSEPH	Compte courant ASC
DEASC000012	02/03/2023	Alimentation Compte de dépôt Happypal		50 000,00 €			Compte courant ASC
REASC000021	03/03/2023	Cadeau départ en retraite			0,00 €	Elisabeth JOSEPH	Compte courant ASC
REASC000020	03/03/2023	Chèques vacances	151235135		40,00 €	Christian DELGADO	Compte courant ASC
REASC000019	03/03/2023	Paiement chèques vacances			50,00 €	Elisabeth JOSEPH	Compte courant ASC
REASC000022	19/03/2023	Subvention ASC Janvier 2023	123456		45 000,00 €		Compte courant ASC

## Annexe - Journal détaillé des dépenses et recettes - Partie 6

N° Pièce comptable	Date	Intitulé	N° chèque	Dépenses	Recettes	Salarié	Compte / Caisse
DEASC000013	20/03/2023	Achat carte cadeau valeur 50€		500,00 €			Compte courant ASC
ATASC000001	20/03/2023	Carte cadeau naissance Remy BASCIM			0,00 €	Remy BASDIM	Compte courant ASC
REASC000026	30/03/2023	Subvention Exceptionnelle			9 535,00 €		Compte courant ASC
REASC000027	30/03/2023	Vente de 5 places de Bowling à Remy	1231361		40,00 €	Remy BASDIM	Compte courant ASC
DEASC000016	30/03/2023	Achat de place de Bowling		800,00 €			Compte courant ASC
REASC000025	30/03/2023	Virement exceptionnelle budget ASC			9 535,00 €		Compte courant ASC
DEASC000015	30/03/2023	Retrait d'espèce [Retrait d'espèces]		500,00 €			Compte courant ASC



## Annexe - Journal détaillé des dépenses et recettes - Partie 7

N° Pièce comptable	Date	Intitulé	N° chèque	Dépenses	Recettes	Salarié	Compte / Caisse
REASC000023	30/03/2023	Remise d'espèce ASC [Remise d'espèces]			150,00 €		Compte courant ASC
REASC000028	03/04/2023	Paiement chèques vacances			50,00 €	Elisabeth JOSEPH	Compte courant ASC
ATASC000002	17/04/2023	Cadeau naissance 100€			0,00 €	Elisabeth JOSEPH	Compte courant ASC
REASC000018	02/03/2023	Alimentation Compte de dépôt Happypal			50 000,00 €		Caisse HAPPYPAL